



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 23 novembre 2019

Madame, le Maire

Par courrier, réceptionné, le 24 octobre 2019, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 204 19 00003, déposée par M. Jérémy GODEAU et Mme Marine METIVIER pour la construction d'une maison individuelle sur le territoire de votre commune.

Ce permis de construire a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Ce projet n'appelle pas de remarques.

Il s'inscrit sur les ruines d'un ancien bâtiment agricole détruit, situé en plein cœur du village.

Il reprend la place de cet ancien bâti et revalorise la parcelle.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

IGOR KISSELEFF

Madame Chantal ANTOINE
Mairie
Place de l'Eglise
77840 GERMIGNY SOUS COULOMBS